CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E156672** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2026**

ÉDITÉ LE **27/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/09/2015
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/10/2025
Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC

Siret : **813 541 356 00016**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 115045815 J 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 115045815 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **LANDRE MICKAEL SASU**

LA PAULIE
15150 GLENAT

Téléphone : 06 87 31 96 47 **Fax :**
Portable : 06 87 31 96 47

Site Internet :
E-mail : mickael.landre.sasu@sfr.fr

Responsabilité légale :
LANDRE MICKAEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/10/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	12/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.